

# UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER ?



## JE SUIS ALTERNANT, À QUELLES AIDES AI-JE DROIT ?



### UN GARANT POUR MON LOGEMENT

Action Logement **facilite mon entrée dans les lieux en se portant garant auprès de mon propriétaire avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

→ Je fais le test et ma demande sur [visale.fr](https://visale.fr)



### UNE AIDE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **finance gratuitement mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à **l'AVANCE LOCA-PASS®**.

→ Je fais le test et ma demande sur [locapass.actionlogement.fr](https://locapass.actionlogement.fr)



### UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à ma situation** : résidences temporaires, colocation, etc.

→ Je me connecte sur [actionlogement.fr](https://actionlogement.fr)  
> rubrique 'Louer'



### UNE AIDE POUR PAYER MON LOYER

Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : **l'AIDE MOBILI-JEUNE®**.

→ Je fais le test et ma demande sur [mobilijeune.actionlogement.fr](https://mobilijeune.actionlogement.fr)



**Une aide gratuite de 1 000 €** pour vous installer près de votre lieu de travail ou de formation.

→ Je fais le test et ma demande sur [piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite](https://piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite)

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous. Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Une plateforme dédiée pour retrouver, en quelques clics,  
toutes les aides auxquelles j'ai droit !

**JE FAIS LE TEST ! ALTERNANT.ACTIONLOGEMENT.FR**

# MON JOB MON LOGEMENT !



## UNE AIDE DE 1 000 € POUR VOUS INSTALLER PRÈS DE VOTRE EMPLOI

### QUI ?



#### Salarié

d'une entreprise du secteur privé  
(y compris agricole)



**Locataire depuis moins de 3 mois,**  
d'un logement situé sur  
le territoire français et qui constitue  
votre résidence principale



**Votre revenu**  
est inférieur ou égal  
à 1,5 fois le Smic<sup>(1)</sup>



#### Votre situation

- Vous démarrez une activité salariée<sup>(2)</sup>  
**ou**
- Vous vous rapprochez de votre lieu  
de travail ou de formation

➤ C'est votre **1<sup>er</sup> emploi** ou un **emploi en alternance** ou une **reprise d'emploi suite à une situation de chômage.**

➤ Votre nouveau logement vous permet soit, de réduire votre **temps de trajet à moins de 30 min en voiture** (1 h dans les DROM) jusqu'à votre lieu de travail/formation, soit, d'utiliser les **transports en commun** en lieu et place de la voiture.



#### Jeunes actifs<sup>(3)</sup> : des conditions d'accès spécifiques !

Si vous avez **-25 ans<sup>(4)</sup>** et si votre **revenu est compris entre 30 % et 100 % du Smic<sup>(1)</sup>**, il vous suffit d'avoir **un contrat de travail < 6 mois et un bail < 3 mois.**

### COMMENT ?

1



Rendez-vous sur  
[piv.actionlogement.fr/  
simulateur-mobilite](http://piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite)  
pour vérifier votre éligibilité<sup>(5)</sup>

2

Saisissez  
**vos données en ligne**  
et déposez vos justificatifs

3

L'aide vous est versée  
après l'acceptation  
de votre dossier



- **Aide gratuite**
- **Non cumulable avec l'aide à la mobilité et l'aide jeunes actifs** précédemment délivrées
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

<sup>(1)</sup> Pour un Smic brut au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de 1 554,58 €, 1,5 fois le Smic correspond à 2 331,87 € et 30% du Smic correspond à 466,37 €.

<sup>(2)</sup> Le délai entre la date d'entrée dans votre logement et la date du premier jour de votre 1<sup>er</sup> ou nouvel emploi ne doit pas excéder 3 mois.

<sup>(3)</sup> Vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé (y compris agricole)

<sup>(4)</sup> Jusqu'à la veille du 25<sup>ème</sup> anniversaire

<sup>(5)</sup> Le résultat du test d'éligibilité ne vaut pas acceptation.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

# UNE CAUTION À VERSER ?



## JUSQU'À 1 200 €<sup>(1)</sup> POUR FINANCER VOTRE CAUTION ET VOUS FACILITER L'ENTRÉE DANS VOTRE NOUVEAU LOGEMENT

### QUI ?



**Salarié** d'une entreprise du secteur privé non agricole ou **jeune de moins de 30 ans<sup>(2)</sup>**



**Locataire** de votre résidence principale située sur le territoire français

### QUOI ?



L'AVANCE LOCA-PASS® permet de **financer gratuitement le montant de votre dépôt de garantie**, demandé par votre bailleur, dans la limite de 1 200 €.



Ce prêt à taux 0 est **remboursable en 25 mois** maximum, après un différé de 3 mois.

#### Votre logement :

- peut être situé dans le parc privé, intermédiaire ou social.
- » • fait l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en foyer ou résidence sociale ou d'un avenant à un bail de colocation.

### COMMENT ?

1

Rendez-vous sur **actionlogement.fr** et vérifiez votre éligibilité

2

Saisissez votre demande en ligne et imprimez les documents

3

Envoyez votre dossier complet

4

Recevez les fonds après l'acceptation de votre dossier



- Prêt **sans intérêt, ni frais** de dossier.
- Possibilité de déposer votre demande **jusqu'à 2 mois après l'entrée dans le logement**.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

<sup>(1)</sup> Taux d'intérêt nominal annuel : 0 %.

**Exemple de remboursement :** pour un prêt amortissable de 1 200,00 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de **25 mensualités de 48,00 €**, soit un **TAE<sup>(2)</sup> fixe de 0 %**. Le montant total dû par l'emprunteur est de **1 200,00 €**.

<sup>(2)</sup> - Jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi, en situation d'emploi (tout emploi, à l'exclusion des fonctionnaires titulaires) ou en formation en alternance.  
- Étudiants boursiers d'État ou justifiant soit, d'un CDD de 3 mois minimum en cours au moment de la demande ou d'un ou plusieurs CDD d'une durée cumulée de 3 mois minimum au cours des 6 mois précédant la demande soit, d'une convention de stage de 3 mois minimum en cours au moment de la demande.

Ce prêt est soumis à conditions et octroyé sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Il est disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur. AVANCE LOCA-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

**actionlogement.fr**

> rubrique 'Louer'

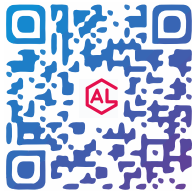
**ActionLogement**

FICH-AVANCELOCA-PASS - Les conditions de ce prêt sont définies par la Directive 2017/PP ALP du 20 décembre 2017 - 10 septembre 2020. Crédit photo : iStockphoto.com - Action Logement Services, SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Siège social : 19/21 rue d'Austerlitz 75013 Paris - 824 561 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 1000242 - Société de financement et de contrôle par l'ACPR - Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle à titre finalité purement informative.

## CONTACTEZ-NOUS

Découvrez plus d'informations  
en vous connectant dès maintenant sur :

**visale.fr**



*Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement et le site [www.visale.fr](http://www.visale.fr) appartient à l'APAGL. L'aide est soumise à conditions et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Pour connaître les modalités, consultez [visale.fr](http://visale.fr)*

**ActionLogement** 

### Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 @Services\_AL     @Visale\_fr



**Locataire**

**BESOIN D'UN  
GARANT POUR  
VOTRE LOGEMENT ?**



**AYEZ LE RÉFLEXE **  
LA SOLUTION 100 % GRATUITE  
POUR RASSURER VOTRE  
PROPRIÉTAIRE !

DEP-VISALE-LOC - Juin 2021  
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

**ActionLogement** 

# VISALE, LA GARANTIE QUI FACILITE VOTRE ACCÈS AU LOGEMENT !

## Une garantie 100 % gratuite et digitale



Bénéficiez gratuitement d'une garantie en cas de loyers impayés. Si vous rencontrez des difficultés, Action Logement prend le relais pour indemniser le propriétaire et vous accompagne pour vous aider à rembourser votre dette.

## Une caution 100 % fiable



Plus besoin de demander à votre famille ou vos amis de se porter garant pour vous. Vous êtes autonome et accompagné par Action Logement, acteur de référence du logement en France.

## Un accès au logement facilité



Augmentez vos chances d'accéder à un logement en joignant votre Visa Visale certifié à votre dossier. C'est la preuve d'une candidature solide et un gage de tranquillité pour vous et le propriétaire.



## 4 AVANTAGES POUR CONVAINCRE UN PROPRIÉTAIRE !

1. Il est protégé gratuitement en cas d'impayés sur toute la durée du bail<sup>(1)</sup> et en cas de dégradations locatives<sup>(2)</sup>.
2. C'est Action Logement qui s'engage et vérifie vos pièces : votre propriétaire n'a pas besoin d'étudier vos documents ou ceux de votre garant.
3. Le contrat de cautionnement est disponible en 5 minutes sur [visale.fr](https://visale.fr) sans aucune pièce justificative à télécharger.
4. En cas d'impayés ou de litige, le propriétaire perçoit rapidement le loyer et les procédures sont prises en charge.

# VISALE C'EST SIMPLE COMME UN CLIC

## VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À VISALE SI :



- Vous avez entre 18 et 30 ans inclus quelle que soit votre situation
- Vous avez plus de 30 ans et êtes salariés (selon votre situation ou vos ressources)

Faites le test sur [visale.fr](https://visale.fr) et demandez votre Visa pour accéder à un nouveau logement.

## 3 ÉTAPES POUR OBTENIR VOTRE GARANT !



Connectez-vous sur [visale.fr](https://visale.fr) pour effectuer la demande.



Une fois le Visa certifié, remettez-le au propriétaire.



Le propriétaire se connecte sur [visale.fr](https://visale.fr) pour obtenir le contrat de cautionnement

**Vous pouvez signer le bail avec le propriétaire !**

<sup>(1)</sup>Dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges sur toute la durée de location pour un logement du parc privé.

<sup>(2)</sup>En cas de dégradations imputables au locataire, les frais de remise en état du logement sont couverts, jusqu'à deux mois de loyer et charges inscrits au bail, en complément du dépôt de garantie (sauf pour le bail mobilité).